

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE BERRIC

DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026 A 9h00 AU JEUDI 26 MARS 2026 A 17h00

Objet de l'enquête :

Par arrêté n° 2026-098 en date du 23 janvier 2026, Monsieur le Président de Questembert Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Berric. La déclaration de projet a pour objet l'ouverture à l'urbanisation du secteur de Lere-Blenec sur une surface de 1,7 hectares. La mise en compatibilité du PLU a pour objet de modifier le zonage sur ce secteur, de modifier le règlement écrit et d'intégrer une nouvelle orientation d'aménagement et de programmation (OAP).

Commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Rennes (décision n° E25000267/35 en date du 12 novembre 2025) : Monsieur Olivier CATHERINE.

Dossier mis à enquête publique :

Il comporte les pièces suivantes :

1) La délibération n° C2025_102 du 7 juillet 2025 prescrivant la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU de la commune de Berric et fixant les objectifs et les modalités de concertation préalable – 2) La notice explicative – 3) La synthèse valant résumé non technique de l'évaluation environnementale – 4) Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées – 5) La délibération n° C2025_160 en date du 17 novembre 2025 tirant le bilan de la concertation préalable en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme – 6) L'avis de la CDPENAF en date du 19 décembre 2025 – 7) La dérogation à l'urbanisation limitée au titre de l'article L.142-5 du code de l'urbanisme accordée par Monsieur Le Préfet le 24 décembre 2025 – 8) L'avis de l'autorité environnementale en date du 8 janvier 2026 – 9) Le règlement écrit de la zone 1AU du PLU de Berric- 10) Le règlement graphique du PLU de Berric- 11) L'OAP sectorielle de Lere-Blenec – 12) L'arrêté n° 2026- 098 du 23 janvier 2026 portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU de la commune de Berric

L'intégralité des pièces est accessible au public : en version papier sur le lieu de l'enquête visé ci-dessous ; en version dématérialisée sur un poste informatique en libre accès en mairie de Berric ; en version numérique sur le site internet de Questembert communauté <https://www.questembert-communaute.fr/la-communaute-de-communes/enquetes-et-consultations-publiques/>.

Organisation de l'enquête :

L'enquête publique se déroulera **du mercredi 25 février 2026 à 9h00 au jeudi 26 mars 2026 à 17h00**, soit une durée de 30 jours consécutifs, à la mairie de Berric, 16 Place de l'Eglise - 56230 BERRIC aux jours et heures d'ouvertures indiqués ci-après :

Lieu	Adresse	Jours et heures d'ouverture au public	Jours et horaires des permanences du commissaire enquêteur
BERRIC (siège de l'enquête publique)	Mairie de BERRIC 16 place de l'église 56230 BERRIC	- Lundi, mardi et jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - Mercredi de 9h00 à 12h00 - Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	- Mercredi 25 février 2026 de 9h00 à 12h00 - Mercredi 11 mars 2026 de 9h00 à 12h00 - Jeudi 26 mars 2026 de 14h00 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **par voie postale** : courrier adressé à Monsieur Olivier CATHERINE - Commissaire enquêteur de l'enquête publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU de la commune de Berric - Mairie, 16 place de l'Eglise - 56230 BERRIC ;
- **par courriel** à l'adresse enquete-plu-berric@qc.bzh Les avis envoyés par courriel seront visibles sur internet ;
- **par écrit dans le registre papier** disponible en mairie de Berric, aux jours et horaires d'ouverture indiqués ci-dessus ;
- **par écrit ou par oral auprès du commissaire enquêteur** pendant les trois permanences prévues et définies ci-dessus.

Toute information relative au dossier peut être demandée à : M. le Président de Questembert Communauté, 8 avenue de la Gare - 56230 QUESTEMBERT ou à l'adresse amenagement@qc.bzh

Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Questembert Communauté. La transmission de documents par voie dématérialisée devra être privilégiée.

Trente jours après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera au Président de Questembert Communauté le dossier d'enquête, le registre, un rapport et ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra une copie du rapport et de ses conclusions au Tribunal Administratif de Rennes.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU de la commune de Berric, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Communautaire pour approbation.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à l'issue de l'enquête, au siège communautaire et sur le site internet de Questembert Communauté.